

Règlement du Concours TotalEnergies

Gagnez la nouvelle Audi Q4 e-Tron

1. La société anonyme TOTAL Belgium, établie et ayant son siège social à 1040 Bruxelles, Rue du Commerce, 93, organise dans les stations-service TotalEnergies participantes du 15 novembre 2021 au 15 janvier 2022 inclus un Concours intitulé « GAGNEZ LA NOUVELLE AUDI Q4 E-TRON », ci-après le Concours.

2. Ce Concours est ouvert à toutes personnes âgées de minimum 18 ans au moment de la participation et en possession d'une carte TotalEnergies Club belge dûment enregistrée. Le personnel de la Compagnie TotalEnergies est exclu pour le premier prix. Cela vaut également pour les membres de leur famille résidant à la même adresse.

3. Le prix est le suivant :

- Une Audi Q4 e-Tron modèle 2022, Advanced 40 e-tron 150,00 kW, couleur gris Tyfoon (métalisée)

4. Pour participer au Concours, le participant devra se rendre entre le 15 novembre 2021 et le 15 janvier 2022 dans une station-service TotalEnergies participante en Belgique et devra faire le plein ou acheter un article dans le shop (hors tabac, loterie et alcool), et valider son achat sur sa carte TotalEnergies Club. Il recevra alors un e-mail automatique à l'adresse e-mail liée à sa carte TotalEnergies Club comprenant un lien de participation unique. En cliquant sur le lien, le participant sera renvoyé sur la page web du Concours, où il devra répondre à la question du Concours.

La question du Concours est la suivante :

Le dimanche 16 janvier 2022 la nouvelle Audi Q4 e-Tron partira de la station TotalEnergies de Nazareth (E17 direction Gand), avec la batterie chargée à 100%.

La voiture fera ensuite le trajet via Gand et la E40 en direction de Bruxelles jusqu'à destination de la station TotalEnergies de Nivelles (E19 direction Bruxelles). À son arrivée à la station de Nivelles, la voiture sera à nouveau chargée à 80% de sa capacité. Combien de temps durera le trajet complet jusqu'au chargement terminé à 80% dans la station TotalEnergies de Nivelles ?

Informations complémentaires concernant le trajet qui sera effectué le dimanche 16 janvier 2022:

- La voiture:
La voiture avec laquelle le trajet sera parcouru est une Audi Q4 S line 40 e-Tron 150,00 kW.
- Le trajet:
L'itinéraire débute à la station-service TotalEnergies de Nazareth E17 en direction de Gand sur le parking de la borne de recharge rapide. Le chrono commence dès que la voiture démarre.
L'itinéraire suivra la E17 en direction de Gand jusqu'à la E40, puis continue via la E40 jusqu'au R0 à Bruxelles. Via le R0 à Bruxelles, la voiture se dirige ensuite vers le sud jusqu'à la E19, en direction de Paris. Elle prendra la sortie derrière la station-service TotalEnergies de Nivelles E19 direction Paris pour rejoindre la station de Nivelles E19 direction Bruxelles.
Le point d'arrivée de l'itinéraire est la station-service TotalEnergies de Nivelles sur la E19 en direction de Bruxelles, où la batterie de la voiture sera rechargée à 80% grâce à la borne de recharge rapide avec une puissance jusqu'à 175kW présente sur place. Dès que la voiture atteint 80% de la capacité de la batterie, le parcours est terminé et le chrono est arrêté.
- La durée du trajet:
La durée totale du trajet doit être indiquée en heures, minutes et secondes.

5. Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite (avec un maximum de 5 fois par jour), pour autant que cela soit chaque fois à partir d'un nouvel e-mail de participation, après avoir fait le plein ou acheté un article dans le shop, et avoir validé son achat sur sa carte TotalEnergies Club.

6. TOTAL Belgium SA se réserve le droit d'exclure toutes les participations qui lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. Chaque participant qui tenterait de participer de manière frauduleuse d'une autre manière qu'à partir du lien dans l'e-mail de participation, qui tenterait de recréer des liens, qui utiliserait des robots, ou qui participerait plusieurs fois au Concours à partir d'un même lien, sera exclu d'office. Chaque participant qui participerait plusieurs fois par jour peut être exclu du Concours si TOTAL Belgium SA ne peut les lier à des validations de pleins sur la carte TotalEnergies Club.

7. Sur toute la durée du Concours, un seul gagnant sera désigné parmi ceux qui ont participé via un lien valide.

8. Le gagnant sera informé personnellement.

9. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et images pour la publicité et ceci

sans aucune compensation. Cette autorisation est donnée sans préjudice de l'article 18 du présent règlement.

10. Aucune communication écrite ou orale concernant ce Concours ne pourra être établie entre les participants et les organisateurs. Le présent règlement est disponible sur la page du Concours. Les résultats et décisions de la société TOTAL Belgium SA ne pourront jamais être contestés. Ce Concours est supervisé par l'huissier Luc Indekeu, rue du Grand Cerf 2, 1000 Bruxelles.

11. Le prix ne pourra être échangé contre des espèces ou d'autres prix.

12. La société TOTAL Belgium SA se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux participants. Toute modification ou adaptation des conditions du Concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par TotalEnergies sur la page du Concours.

13. La société anonyme TOTAL Belgium et ses sous-traitants ne fournissent aucune garantie quant au prix. TotalEnergies Belgium SA et ses sous-traitants ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accidents ou de dommages liés directement ou indirectement au prix reçu par le gagnant.

14. La participation au Concours implique acceptation sans réserve du présent règlement.

15. Si le déroulement de ce Concours est mis à mal par un incident technique, tout sera mis en œuvre pour neutraliser la cause du dérangement. La société anonyme TOTAL Belgium ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des inconvénients résultant de ces incidents techniques. L'organisateur ne peut être tenu responsable si l'adresse e-mail liée à la carte TotalEnergies Club n'est pas correcte ou si l'e-mail de participation n'arrive pas au destinataire. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable pour une éventuelle incompatibilité entre les technologies employées pour le Concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant. TOTAL Belgium SA consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres documents (promotionnels) publiés par TotalEnergies Belgium SA ne peuvent être opposés à TotalEnergies Belgium SA, ni donner lieu à une quelconque obligation pour TOTAL Belgium SA.

16. La société anonyme TOTAL Belgium ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce sera faite sur la page du Concours sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

17. En cas de litige éventuel dans le cadre du Concours, les cours et tribunaux francophones de Bruxelles sont compétents.

18.1. Les données personnelles des participants sont conservées pour pouvoir gérer le Concours, annoncer le gagnant de ce C Concours et réaliser des campagnes d'information et de promotion et ne sont pas transmises à des tiers sauf stipulation expresse contraire dans les règlements particuliers du Concours. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (abrégé RGPD) est strictement respecté.

18.2. Le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants est TOTAL Belgium.

18.3. Une déclaration pour le traitement des données personnelles a été introduite auprès de l'Autorité de protection des données.

18.4. Ces données personnelles englobent le nom, l'adresse, le code postal, la localité et l'adresse email du participant. Elles sont rassemblées uniquement pour garantir le bon déroulement du Concours et en particulier pour pouvoir entrer en contact avec les participants en ce qui concerne leur participation, pour leur remettre efficacement les prix.

18.5. Dans le cadre de la communication autour du Concours, le gagnant donnera l'autorisation à TotalEnergies de publier son nom et éventuellement une photo (par exemple une photo de la présentation du prix), sans limite de durée ou de lieu et sans prestation financière ou autre contrepartie.

18.6. Le participant ayant donné l'autorisation via le tick box prévu à cet effet sur la page d'enregistrement, recevra la lettre d'information de TotalEnergies et d'autres communications commerciales à l'adresse indiquée. Chaque participant dispose à tout moment du droit de s'opposer à une telle utilisation de ses données à caractère personnel et/ou de retirer cette autorisation en adressant un email à l'adresse mentionnée dans la lettre d'information.

18.7 Chaque participant a le droit de consulter et corriger les informations conservées à son sujet. Chaque participant a également le droit d'être supprimé des fichiers sur simple demande et sans frais. Pour ce faire, ces droits peuvent s'exercer directement via le site www.services.totalenergies.be, sous la rubrique "Contactez-nous", ou en adressant une lettre à TOTAL Belgium SA, Rue du Commerce, 93, 1140 Bruxelles, à l'attention du Compliance Officer. Si, avant la fin du Concours, un participant demande de supprimer totalement ou partiellement ses données et que TotalEnergies ne peut dès lors plus prendre contact avec lui, la participation sera déclarée nulle et le participant ne pourra plus prétendre à un prix.

19. Facebook ne soutient ni ne promeut ce Concours et ne peut donc être tenu responsable en cas de problème.